



BELGISCHE **SHIATSU** FEDERATIE
FÉDÉRATION BELGE DE **SHIATSU**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Coronavirus et condamnation : les praticiens en shiatsu demandent à l'Etat belge de revoir sa position !

Ce 24 mars 2021, le Comité de concertation (Codeco) a imposé une nouvelle période de fermeture aux métiers de contact non médicaux. Selon les autorités, les praticiens en shiatsu sont concernés par cette interdiction. Suite à la condamnation de l'Etat belge ce 31 mars, les praticiens en shiatsu demandent à l'État de revoir sa position. Ils estiment avoir un rôle à jouer dans la lutte contre les effets du confinement, en particulier sur la santé mentale. Ils demandent à l'Etat de garantir une reprise aussi rapide et durable que possible de leur activité.

L'impact du confinement sur la santé mentale.

De plus en plus d'études objectivent l'impact de la crise et des mesures de confinement sur la santé mentale. Ainsi, une récente étude conjointe de l'UCL et de l'UA, présentée en commission santé à la Chambre des représentants, montrait que 53% de la population se trouvait en situation de détresse psychologique en novembre 2020.

https://cdn.uclouvain.be/groups/cms-editors-irss/irss-sophie/alaa/autres/Vague4_rapport_FR.pdf

De nombreux services spécialisés en santé mentale se déclarent d'ailleurs en situation en situation de surcharge, voire de saturation.

Qu'est-ce que le shiatsu ?

Le shiatsu est une pratique de soin d'origine orientale : elle est faite de pressions des doigts, sur les points d'acupuncture, ainsi que de mobilisations ou d'étirements... Il a un rôle essentiellement préventif, mais il est aussi utilisé pour soulager des maux existants et améliorer la qualité de vie. C'est pourquoi il est notamment pratiqué dans certains hôpitaux belges pour diminuer les effets secondaires des chimiothérapies.

Le shiatsu est reconnu comme une pratique de soin complémentaire dans de nombreux pays, que ce soit dans plusieurs pays d'Asie, mais aussi en Occident (Canada, Autriche, Suisse, France,...).

Plus-value du shiatsu dans la lutte contre la covid 19

En tant que pratique globale, le shiatsu joue un rôle dans la prise en charge des troubles psychologiques qui se développent, notamment chez les jeunes. En tant qu'approche complémentaire aux soins médicaux, le shiatsu peut contribuer à soulager le stress et les troubles associés.

Pour de nombreux professionnels de la santé, la nouvelle fermeture est mal vécue car elle enlève un outil utile de prise en charge.

Des professionnels en souffrance

L'arrêt cumulé de plus de 9 mois de travail depuis le 14 mars 2019 plonge de nombreux professionnels dans une insécurité économique majeure. Ainsi, selon une enquête menée au sein de la fédération, 69% des praticiens ont perdu plus que 50% de leur chiffre d'affaires au cours de l'année 2020.

Incompréhension totale

La fermeture imposée est très mal vécue par la profession. Le secteur partage pleinement la préoccupation des autorités de prendre des mesures en vue d'enrayer l'épidémie. Mais aucune donnée n'est fournie quant à l'implication de la pratique du shiatsu dans la hausse des contaminations depuis la réouverture du 1er mars. Un protocole strict avait d'ailleurs été négocié avec le Commissariat Corona et appliqué aux frais des praticiens pour limiter un maximum de risques.

L'état belge condamné

Ce mercredi 31 mars 2021, le Tribunal de Première Instance de Bruxelles a condamné l'Etat belge pour avoir pris les mesure de restriction, parmi lesquelles le lockdown imposé aux praticiens en shiatsu, sans base légale adéquate.

Une demande claire à l'Etat belge

Compte tenu des effets positifs du shiatsu dans la lutte contre les effets négatifs du confinement sur la santé mentale, compte tenu du coût socio-économique injuste provoqué par l'interdiction, le secteur demande à l'Etat belge de prendre au plus vite les mesures qui s'imposent pour garantir une reprise aussi rapide et durable que possible de la pratique du shiatsu et, sinon, de donner toutes les informations pertinentes qui justifieraient le maintien de toute mesure d'interdiction.

Contact

Pour plus d'information:
Fédération Belge de Shiatsu (FBS)
Olivier de Stexhe, 0478 377 143